



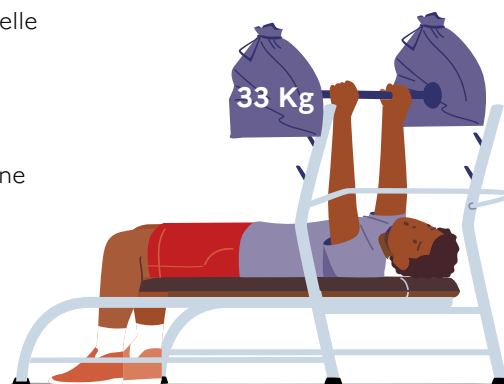
Chiffres clés

1/3 de déchets organiques dans la poubelle d'un ménage ^[1].

33 kg de nourriture jetés par personne chaque année en France ^[2].

811 000 emplois dans l'économie circulaire en France ^[3].

1. ADEME, Étude Modecom, 2017. 2. SDES, Les déchets alimentaires en France et dans l'Union européenne en 2021 (d'après les données Eurostat). 3. SDES, Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire, 2025.



En tant qu'élu(e), je peux...

- Adopter un mode de fonctionnement plus sobre dans les services : moins de papier, plus aucun objet jetable (gobelets plastique...), clauses environnementales — dont réduction des déchets — dans les appels d'offres et achats municipaux.
- Proposer des démarches de sobriété en favorisant l'implantation de lieux de réparation ou en mettant à disposition des habitants un espace pour favoriser le partage de biens.
- Prendre des mesures pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.
- Généraliser les solutions de tri des biodéchets à la source sur le territoire.
- Proposer des actions pour favoriser la gestion *in situ* des déchets verts : locations de broyeurs, installations de stations de compostage, réutilisation des composts produits localement dans les espaces verts de la ville...
- Instaurer un mode de financement incitant à la réduction et au tri des déchets : redevance ou taxe incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères pour tous, redevance pour les producteurs non ménagers...



ADEME - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation/Illustration : CARACTER

012838-8

RÉDUIRE LA PRODUCTION DE DÉCHETS, MIEUX LES VALORISER



?

Pourquoi est-il important de diminuer notre production de déchets ?

Nos modes de vie saturent les poubelles. Déchets ménagers, commerciaux, de bureaux ou d'espaces verts représentent un important gaspillage de ressources. Et leur traitement (collecte, recyclage, incinération, enfouissement) est coûteux. Une gestion plus sobre, fondée sur la prévention et des pratiques responsables, offre un levier pour maîtriser les dépenses et réduire les volumes.

Encourager une consommation plus responsable aide en effet à préserver les matières premières et à limiter les impacts environnementaux sur l'en-

semble du cycle de vie des produits. Réduire le gaspillage, c'est aussi renforcer le pouvoir d'achat, faire des économies pour la collectivité, et développer l'emploi local dans la réparation, la valorisation ou la collecte.

Les déchets non évitables deviennent aussi des ressources. Depuis 2024, le tri à la source des biodéchets se généralise : une opportunité à saisir. Compost local, biogaz, amendements organiques... leur valorisation préserve les sols, limite l'usage de ressources fossiles et contribue à l'autonomie des territoires.



Et en pratique, on peut faire quoi ?

Communiquer auprès des citoyens pour encourager les gestes simples qui permettent de moins jeter.

On achète davantage de produits en vrac pour la collectivité, par exemple.

On incite les citoyens à mettre du collaboratif dans leur mode de consommation : réparer un objet en panne, donner leurs vêtements, emprunter un appareil à raclette ou un outil dans le voisinage. En prime, ça crée du lien social.

Accompagner l'implantation de recycleries et de ressourceries.

Ces lieux donnent une seconde vie aux produits et chacun peut s'y équiper à moindres frais.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est également découragée. Et la collectivité montre l'exemple dans ses cantines scolaires et restaurants, en restaurant par exemple des portions plus adaptées à l'appétit. On engage sa collectivité dans des projets de transition vers une alimentation durable, en initiant un projet alimentaire territorial (PAT).

Généraliser le tri des biodéchets à la source.

Le tri à la source des biodéchets est devenu une obligation légale depuis le 1^{er} janvier 2024. C'est à la collectivité disposant de la compétence « collecte des déchets », sur un territoire qu'il revient d'organiser la mise en place de ce tri à la source des biodéchets pour les citoyens, en lien étroit avec les maires des communes concernées.

- On favorise l'adhésion des habitants aux gestes de tri en mettant en place des actions pour inciter et accompagner le passage à l'action,
- On met en place des consignes de tri incluant tous les déchets alimentaires,
- On organise une campagne d'information pour sensibiliser les élus, les agents de collecte, les ménages, les gestionnaires d'immeubles, les vendeurs sur les marchés, les restaurateurs et les commerces de bouche,
- On met en place des solutions proches des habitations pour faciliter le tri et la collecte des biodéchets,

- On peut développer le compostage domestique pour les ménages disposant d'espaces ou mettre en place des **composteurs partagés en bas d'immeuble** et former des maîtres composteurs volontaires dans les communes pour accompagner les habitants,
- On peut également placer des bornes d'apports volontaires de biodéchets, qui seront ensuite collectés par la collectivité (en évitant l'usage de sacs plastiques comme contenant des biodéchets),
- On prévoit en amont la valorisation qui sera faite des déchets organiques (compost, digestat), localement si possible.

Autant d'**économies d'engrais chimiques pour le territoire** et l'environnement.

Rendre le tri sélectif plus efficace.

On améliore le système de collecte en l'adaptant aux objectifs : réduction de la fréquence pour les ordures ménagères résiduelles, ajustement du service pour les déchets valorisables, collecte emballages, apports en déchèterie.

La **tarification incitative** est un outil qui a fait ses preuves pour encourager les habitants à alléger leurs poubelles : la facture est modulée en fonction de la quantité enlevée.

On réfléchit également à des solutions adaptées pour les déchets des commerçants et des artisans.



Ils le font déjà !

1

Favoriser la réduction des déchets verts

Angers Loire Métropole (300 000 habitants)

Pour réduire les tonnages de déchets verts collectés en déchèterie et favoriser une valorisation locale, la communauté urbaine met en place plusieurs **actions de prévention et services pour les usagers** (aide financière à la location d'équipement, mise à disposition d'équipement auprès d'associations...).

Et pour sensibiliser les usagers à la pratique du broyage, des **démonstrations sont organisées** en déchèterie, en partenariat avec une association. Les participants aux ateliers peuvent y apporter leurs déchets verts et repartir avec du broyat prêt à l'emploi pour leur jardin.

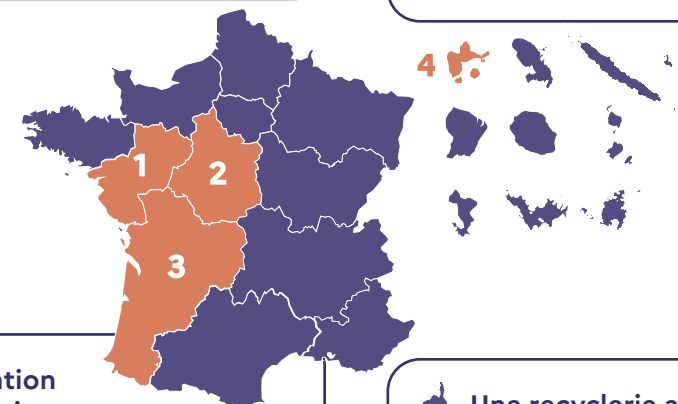
2

Un espace dédié au réemploi et à la réparation dans la déchèterie

Tours Métropole (293 000 habitants)

Dans le cadre de la rénovation d'une déchèterie, 500 m² ont été dédiés au réemploi pour **faire de la déchèterie une ressourcerie** où meubles, vêtements, électroménagers et objets de seconde main trouvent une nouvelle vie. Un lieu possible avec le partenariat de 9 acteurs de l'économie circulaire et qui allie vente responsable, ateliers ludiques et Repair Café pour sensibiliser au « réparer plutôt que jeter ».

Une **matériauthèque libre d'accès** complète ce dispositif, facilitant le réemploi local et réduisant durablement les déchets.



3

Une tarification incitative qui réduit de moitié le volume d'ordures ménagères

Communauté de communes Fumel Vallée du Lot (25 000 habitants)

Dix mois après le lancement de la tarification incitative dans cette communauté de communes de Nouvelle Aquitaine, les résultats sont impressionnants : la collecte des sacs noirs a diminué de 49 %, et la **production de déchets ménagers par habitant est passée de 244 kg à 153 kg**.

Le système mis en place combine une part forfaitaire et une part variable, **selon le nombre de dépôts** d'ordures ménagères effectués.

4

Une recyclerie au sein d'un pôle de valorisation des déchets

Communauté d'agglomération du Nord Grande-Terre (56 000 habitants)

Grâce au soutien de la communauté d'agglomération, une association a mis en place une recyclerie à proximité immédiate de la déchèterie.

Meubles, textile, équipements électriques et électroniques y sont récupérés puis triés afin d'évaluer leur réparabilité ou possibilité de remise en état, opérée dans des ateliers dédiés dans le cadre de **chantiers d'insertion professionnelle**.

Les objets remis en état sont ensuite **proposés à la vente à prix solidaire** (réemploi).